



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

AVRIL 1998 n° 85

UNE PASSIONNANTE EXPOSITION

« PARIS COTE COURS » « LA VILLE DERRIERE LA VILLE »

au Pavillon de l'Arsenal, (21 Bld Morland, 75004, métro Sully Morland)

Cette exposition, ouverte jusqu'à fin mai, nous révèle « la face cachée de la ville » dissimulée derrière les façades des immeubles : les cours, jardins, passages, hameaux, villas et tous ces « espaces verts intérieurs protégés » (EVIP), secrets, protégés ... Il faut pour les découvrir, ouvrir une porte, franchir un porche....

La COUR peut-être ouverte ou fermée, anglaise, d'honneur ou de service. Elle va et revient au gré des transformations de la ville : triomphante à l'âge classique, mise à l'épreuve sous Haussmann, vivante dans les faubourgs, on la retrouve aujourd'hui dans de nouveaux quartiers où elle joue un rôle fédérateur, à Bercy, Tolbiac, Masséna bientôt avec l'îlot ouvert de Portzamparc .

Ces cours, qui peuvent être de prison, de ministère, d'hôpital, de couvent, pavées ou non, ouvertes ou fermées, avec ou sans grille, qu'un arbre, un peu de verdure agrémentent parfois, font partie du patrimoine et de la mémoire urbaine, tout comme les rues , les maisons, les jardins.

Elles sont de véritables lieux d'échange, de rencontre et sont garantes du maintien d'un certain tissu social. De la cour rurale de ferme, de la maison médiévale à la cour des hôtels particuliers des 17^e et 18^e siècles jusqu'aux cours de service des immeubles haussmaniens, elles révèlent leur fonction d'origine : artisanale, industrielle, villageoise. Elles restent, au cœur d'un ensemble d'habitation, un élément indispensable à l'équilibre de la ville.

Ce parcours est agréablement illustré par des photos, des plans et maquettes dans tous les arrondissements parisiens.

Après avoir visité cette exposition, on ne peut plus voir Paris tout à fait de la même manière : la curiosité, l'émotion en sont stimulées.

LE PIETON DANS LA VILLE

52 % des déplacements des parisiens se font à pied.

L'opération « Paris piétons » leur offre, quelques dimanches dans l'année, une liberté nouvelle.

Et peut-être « les quartiers tranquilles » qui s'étudient et se mettent en place, ça et là, avec un réseau de zones 30 (limitant à 30 km/heure la vitesse des véhicules) aideront à cette prise en compte du Piéton de Paris, de sa sécurité, de son plaisir à parcourir la ville.

La récente expérience de « Paris Ville Piétons, vélos », le dimanche 22 mars, a été un succès considérable.

Les points de location des vélos étaient en rupture de stock dès le début de l'après-midi. Manifestement, les parisiens plébiscitaient cette opération qui ne demandait qu'à être amplifiée..

STATIONNEMENT ILLICITE ?

M. GABORIAU attirait récemment l'attention du Préfet de Police sur le stationnement illicite dont les riverains du Parc des Princes se plaignent. à juste titre. Les places réservées (35) aux sportifs sont même, en permanence, occupées par des autos, des camions avec leurs remorques....

Le stationnement de plus de 24 heures peut faire l'objet de contraventions, ...mais aucune mise en fourrière n'est diligentée.... Et les mesures prises repoussent le stationnement dans les voies proches du Parc.... Seuls I20 à I50 véhicules particulièrement gênants sont enlevés au cours des manifestations.

Le Préfet de Police promet des panneaux de signalisation nouveaux ; ils seront mis en place prochainement . Et la surveillance, la verbalisation seront renforcées.

Prise de conscience ? Vœu pieux ?.

L'AQUARIUM DU TROCADERO ? ...

Construit en 1878, il était alors le plus grand du monde. Il a été fermé en 1985 pour des raisons de vétusté et de sécurité. En 1988, un concours est organisé pour sa réhabilitation mais le partenaire financier disparaît en 1991. Une nouvelle consultation est à l'étude : reconstruction et exploitation ne devront faire appel qu'à des fonds privés sans participation de la Ville, ni garanties publiques – versement d'une redevance à la Ville – création d'un aquarium de classe internationale, assurant des fonctions scientifiques et pédagogiques – présentation de la faune, de la flore des lacs, des rivières, et des mers de France ainsi que celles des régions tropicales tant marines que d'eau douce.

La durée de concession proposée par le candidat ne pourra dépasser celle de l'amortissement des investissements .

Fin des travaux ? Vraisemblablement : 2.001

QUELQUES CHIFFRES

Pour mieux connaître le XVI^e et son importance dans PARIS .

Une partie de ces renseignements sont extraits de l'excellent ouvrage
« PARIS EN CHIFFRES », édité par la Mairie de Paris.

POPULATION	recensement 1982	recensement 1990
<u>PARIS</u>	2.175.880	2.152.329
<u>XVI^e</u>	179.446	169.983 soit 7,9%

A noter qu'en 30 ans, le XVI^e, comme Paris a perdu un quart de ses habitants,
Que 3 arrondissements sont plus peuplés : 15^e : 10,4% - 18^e : 8,7% - 20^e : 8,6%

SUPERFICIE

PARIS : 8.693 hectares (sans les Bois de Boulogne et Vincennes)

XVI^e : 785 hectares (sans les Bois) soit 9 % de la surface parisienne

DENSITE

PARIS : 247 habitants à l'hectare (record de France)

XVI^e : 216 (et 420 dans le XI^e)

Ile de France : 9 . France : 1 .

POPULATION ACTIVE : (en 1990)

	Totale	taux activité	emploi	taux chômage
PARIS	1.133.903	60 %	1.023.037	9,4 % (6,4 dans le VI ^e à
XVI ^e	77.439	52 %	71.875	6,8 % 12,5 au XVIII ^e)

EMPLOIS en 1990

PARIS : 1.815.345

XVI^e : 122.760 soit 6,7 % des emplois parisiens.

LOGEMENT

	Résidences principales	dont logements sociaux	% de ceux-ci
PARIS	1.095.108	135.660	12,5 %
XVI ^e	84.527	2.800	3,3 %

A noter, que pour le 16^e, comme pour Paris, le nombre d'habitants par logement est juste égal à 2.

. Le pourcentage de logements sociaux va de 0,2% dans le 8^e à 29 % dans le 13^e.

D'autres renseignements anecdotiques : le XVI^e abrite 90 ambassades, soit la moitié de celles à Paris, le moins de salles de cinémas, avec le 7^e, soit 4 salles (à Paris 344), le plus de musées : 19, (à Paris 134) la rue la plus large : l'avenue Foch, 120 m.

La station de métro la moins fréquentée : Eglise d'Auteuil.

Nous poursuivrons cette connaissance chiffrée du XVI^e dans notre lettre de Juillet.

LA SEINE, UN ATOUT MAITRE POUR PARIS

La Seine a toujours été l'artère nourricière de la Capitale. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un axe de circulation, celui des bateaux, ce qui est normal, mais aussi celui de milliers d'automobilistes qui polluent le site dans tous les sens du terme. Il est indispensable de mettre un frein à cet envahissement de la voiture, sur les berges, mais aussi sur les quais hauts.

Le site est désormais inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Maire de Paris souhaite l'établissement d'un cahier de prescriptions pour la mise en valeur de l'ensemble des berges : suppression du stationnement auto, (un arrêté du Préfet de Police ; de 1996, interdit déjà dans la zone centrale, le stationnement de véhicules, à l'exception des véhicules de service, de police et la desserte des bateaux régulièrement autorisés.) Cet arrêté doit être respecté !

Beaucoup de ponts sont déjà éclairés. D'autres devront l'être ainsi que les berges. Dès 1978, le redéploiement des activités industrielles était étudié. Il reste encore à libérer les ports de La Bourdonnais, de Javel et de Bercy aval.... Ce devrait être fait avant la fin de cette mandature.

En liaison avec le Port Autonome de Paris, la ville va définir un plan de propreté et un plan d'entretien de plantations.

Et pour rendre la Seine aux parisiens : réalisation d'une passerelle reliant le Parc de Bercy à la Bibliothèque de France.. La passerelle Solférino, en construction, sera prolongée par une liaison piétonne sous le quai rive droite et réunira Musées d'Orsay et du Louvre par le jardin des Tuileries .

Une promenade piétonne continue entre les parcs de Bercy et Citroën est à l'étude, 12 kms qui s'ajouteront aux 3 kms du Bois de Boulogne.

Les berges devenues accessibles aux promeneurs seront ouvertes à la détente, Déjà, devant la Bibliothèque de France quelques bateaux viennent s'amarrer.

Dans un futur proche (?), un ensemble paysager prolongerait le Parc de Bercy. Entre le Pont de l'Alma et le Pont de Garigliano, création d'un lieu de détente et de sports, jogging, centre de pêche, .. La piscine Deligny pourrait renaître.

La Ville va créer deux gares fluviales en relation avec des parcs de stationnement pour autocars de tourisme. La première existe déjà à Bercy, la seconde sera réalisée Port de Suffren à proximité de la Tour Eiffel avec un autre parc auto.

Le système des bateaux bus sera modernisé et les escales nombreuses ; Institut du Monde Arabe, Université de Jussieu, Ports de la Rapée et Austerlitz.

Un grand merci au Maire de Paris, à Mlle de Monfort de la Direction de la Communication, de ces informations passionnantes.

PASSY – KENNEDY enfin !

Une exposition du projet a lieu à la Mairie du XVI^e

Et sa réalisation est commencée après des années de réflexion ... et d'améliorations : crèche, salle polyvalente, bibliothèque, parkings sont prévus, le gymnase est, lui, abandonné. La hauteur de certains immeubles diminue, de 5 à 3 étages, permettant un meilleur ensoleillement de ceux existants et élargissant la vue sur le parc. Celui – ci est important, 16.000 m2, facile d'accès aux promeneurs, ce qui est une qualité majeure et très souhaitée par les habitants du XVI^e.

L'entrée aux parkings se fera par Ankara et Boislève.

Voilà, enfin, un grand projet qui se réalise, les travaux ont déjà commencé. Et notons que les riverains, leurs craintes, leurs réserves ont été largement prises en compte. Ce n'est pas le cas si fréquemment !

Ainsi pour le projet : PORTE D'AUTEUIL

Il évolue, lui aussi, et se modifie. Mais la « concertation » ne satisfait pas les riverains et l'association de défense qu'ils ont créée. Ils tenaient leur assemblée générale le 27 mars dernier : Ils y confirmaient leur opposition aux 8.000 m2 d'un centre commercial prévu derrière la gare d'Auteuil – plus grand que le Carrefour lui-même – avec un tiers de boutiques qui ont déjà reçu une affectation de principe : équipements maison, sports, équipements personnels.

Cela entraînera une circulation incessante de livraisons et de clients.

Il est prévu 600 places de parking qui se déverseront bld Suchet, coupant trottoir et circulation.

300 résidents habiteront dans des immeubles... non conformes aux règles d'urbanisme : POS et COS.

L'association a attaqué en justice le permis de construire modifié.

Le Commissaire du Gouvernement a conclu : « permis entaché d'irrégularité ». Sera-t-il suivi par le Tribunal Administratif ?

Depuis des années la politique urbaine de la Ville peut se traduire par : trop grand, trop dense, trop de nuisances. Ces pâles copies des USA datent et les parisiens n'aiment pas ces « centres » sans caractère.

Le prétexte du retard pris par la promenade verte est spécieux. Cela paraît une « sucette » par rapport aux nuisances apportées.

Et l'un de nos adhérents se demande « à qui profite le crime » !

COLLECTE DES ORDURES

Dans le 15°, des bennes nouvelles « bi-modes » seront affectées pour cette opération. De plus grande capacité, elles ont 2 moteurs : l'un thermique (diesel), pour les trajets entre collecte et traitement, l'autre électrique.

Elles seront moins bruyante, et moins polluantes.

Cette expérience ne pourrait-elle être plus riche et plus novatrice ? Ce moteur diesel pollue largement et ne pourrait-il être remplacé par un autre « tout électrique » ? Ce qui rendrait les interventions totalement « propre » ?

Les autres arrondissements parisiens pourront-ils bénéficier d'une telle expérience ? Nous le demanderons à la prochaine réunion du CICA.

LES CHIENS, TOUJOURS...

Depuis 15 ans, des messages incitent régulièrement les propriétaires (ils sont 200.000) à faire « respecter le caniveau ou à ramasser ». Des résultats ?

Le Maire de Paris a décidé d'une politique résolument offensive. Il faut, certes, intégrer le chien dans la ville en facilitant des promenades hygiéniques. Ainsi, dans le XIII°, 27 espaces différents se sont créés pour répondre à tous les « besoins ». « Quinze conseillers canins » informeront... Et séviront dans les zones où l'incivisme persistera. Une verbalisation est prévue déjà par les règlements sanitaires. Elle sera appliquée....

Mais, M. TREMEGE demande que l'on étudie « comment les sanctions pourraient être levées si le propriétaire indélicat accepte « un rendez-vous civique à l'école de la propreté » !

UN ARRETE MECONNU : Il a, pour 1998, classé les animaux nuisibles : fourmis, lapin de garenne, ragondin, rat musqué, renard, pigeon ramier, corneille noire, pie bavarde. Et les non nuisibles : belette, chien « viverrin », martre, putois, raton laveur, sanglier, vison d'Amérique corbeau freux, étourneau sansonnet, geai... dans la Capitale. Saviez-vous Paris si riche, si bucolique, et parfois aventureux ?

« LES FEUILLES MORTES SE RAMASSENT A LA PELLE »

Chaque automne, les 89.000 arbres parisiens en produisent 100.000 m3, leur enlèvement est assuré quotidiennement. Dans le cas de chutes plus importantes, le personnel fait entre 200 et 1.000 heures de travail par jour et par arrondissement.

L'automne 97 a été marqué par de forts coups de vent et une chute très abondante de feuilles.

Et enfin, la CARTE DU BRUIT devrait paraître avant Juin 1998. Cette étude des nuisances sonores est attendue avec intérêt par les Elus, les habitants, leurs associations... et même par les compagnies d'assurances et les constructeurs.

AVEZ VOUS PENSE A VOTRE COTISATION 1998 ? MERCI A TOUS..